

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2019 À 19:00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 28 janvier 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Christine Lafrance est absente.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 30.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2019-01-030 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Demande de modification règlementaire;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3. 2019-01-031 DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE :

ATTENDU QUE dans le projet du développement à l'intersection de la route 112 et du chemin Galipeau réalisé par M. Steve Leblanc, l'entreprise Parkland demande à la municipalité une modification règlementaire du règlement de zonage afin de permettre un panneau d'affichage plus grand que ce que le règlement actuel permet;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entreprise devra payer les frais exigés tel que prévu au règlement pour une demande de modification règlementaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'entreprendre le processus de modification règlementaire du Règlement de zonage numéro 642 afin de permettre des panneaux d'affichage plus grands.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
PÉRIODE QUESTIONS
Aucune.

2019-01-032 ^{5.} **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 19 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

